COMMENT RÉALISER LE TEST DE DÉPISTAGE ?

Tous les 2 ans, vous recevez à votre domicile un courrier vous invitant à consulter votre médecin traitant au sujet du dépistage du cancer colorectal. Lors de cette consultation, le médecin vous propose de faire le test de dépistage du cancer colorectal et vous en précise l'intérêt. Ce test se fait à domicile avec un prélèvement de selles à envoyer par analyse. Les résultats vous seront envoyés ainsi qu'à votre médecin traitant.

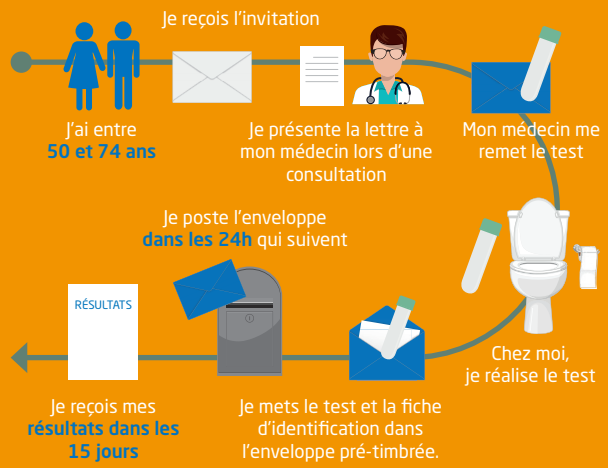

LES RÉSULTATS

Test négatif : vous ne présentez pas de cancer ou de lésions pré cancéreuses, un test de dépistage vous sera proposé à nouveau dans deux ans.

Test positif : cela ne signifie pas que vous avez un cancer.
Le médecin vous adresse à un gastroentérologue pour la réalisation d'une coloscopie* recherchant l'origine du saignement.

**La coloscopie consiste, à observer l'intérieur d'une partie des intestins, pour déceler la présence éventuelle de polypes. Elle nécessite une préparation spécifique du tube digestif, puis une hospitalisation de quelques heures.*

RETOUR À LA VIE PROFESSIONNELLE APRÈS UN CANCER COLORECTAL

La reprise du travail après un cancer colorectal est un choix personnel du salarié. Néanmoins, il est fortement conseillé de rencontrer le médecin du travail durant l'arrêt, dans la cadre d'une visite de pré-reprise.

Ces visites permettent d'organiser au mieux le retour à l'activité professionnelle.

Dès lors, un **aménagement du poste**, un **aménagement du temps de travail** ou une **reconversion professionnelle** peuvent être proposés et discutés avec le salarié. L'une des possibilités consiste à la **reprise en temps partiel thérapeutique** permettant de travailler à temps partiel sans perte de salaire. Ce temps partiel est prescrit par le médecin traitant.

En dehors de la visite de pré-reprise et lorsque l'arrêt de travail dépasse 60 jours, une visite de reprise obligatoire sera programmée dans un délai de 8 jours suivant la date de fin d'arrêt.

Votre équipe santé travail reste
à l'écoute de vos questions.
Prenez soin de vous !

PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord

RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Copyright - Service Communication - PÔLE SANTÉ TRAVAIL
Mars 2023 - Équipe santé travail de Roubaix
Siège social : Centre Vauban - 199/201 rue Colbert - Bâtiment Douai
CS 71365 - 59014 LILLE Cedex - Tél. 03 20 12 83 00

MARS Bleu

MOIS DE MOBILISATION CONTRE LE CANCER COLORECTAL

AVEC

PÔLE SANTÉ TRAVAIL

PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord

QU'EST-CE QUE LE CANCER COLORECTAL ?

Le cancer colorectal est le 2ème cancer le plus fréquent.

43 000 nouveaux cas.

17 000 décès par an en France.

3ème cancer le plus fréquent chez l'homme (après le cancer de la prostate et le cancer du poumon).

2ème cancer chez la femme (après le cancer du sein).

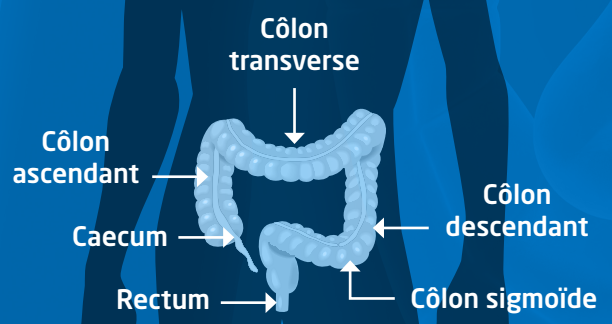

Le cancer colorectal se développe lentement.

C'est une tumeur, appelée polype, qui s'installe à l'intérieur du côlon ou du rectum. Le développement de certains polypes peut se transformer en cancer, sans symptômes ou signes perceptibles.

FACTEURS DE RISQUE

L'ÂGE : 94% des cancers colorectaux apparaissent après 50 ans.

LES ANTÉCÉDENTS, personnels ou familiaux, de maladies touchant le côlon ou le rectum (maladie de Crohn et rectocolite hémorragique).

LE SEXE : le cancer colorectal est fréquent aussi bien chez l'homme que chez la femme (4 hommes sur 100 et 3 femmes sur 100).

LES HABITUDES DE VIE :

Alimentation trop calorique, consommation importante de viande rouge, consommation d'alcool et/ou de tabac, surpoids, obésité, sédentarité.

Le déséquilibre alimentaire en lien avec les horaires de travail atypiques.

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS :

Les données scientifiques suspectent l'amiante, dans certaines circonstances d'exposition encore mal définies, de contribuer à l'apparition d'un cancer du côlon.

LES SYMPTÔMES POUVANT VOUS FAIRE PENSER À UN CANCER COLORECTAL :

- Diarrhée
- Constipation
- Sang dans les selles
- Fatigue
- Perte de poids inexpliquée
- Douleurs abdominales
- Ballonnements

Ces symptômes ne signifient pas qu'il y a un cancer mais il est recommandé de prendre un avis médical.

À QUI S'ADRESSE LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE ? POURQUOI SE FAIRE DÉPISTER ?

Le dépistage du cancer colorectal s'adresse aux femmes et hommes, âgés de

50 à 74 ans,

sans antécédents personnels ou familiaux de maladies touchant le côlon ou le rectum.

Le test permet de détecter un cancer à un stade précoce (repérage dans les selles de traces de sang non visibles à l'œil nu) et d'augmenter les chances de guérison.

Grâce à ce dépistage, on peut aussi repérer un polype avant qu'il n'évolue en cancer.